

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 08/256 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REPARATION DES TUNNELS FERROVIAIRES DE VIZZAVONA ET DE TORRETTA

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

L'An deux mille huit, et le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALIBERTINI Rose à M. DOMINICI François  
Mme ANGELI Corinne à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby  
Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie



Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique  
 Mme SCOTTO Monika à Mme BURESI Babette  
 M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie  
 M. VERSINI Sauveur à Mme MOSCONI Marie-Jeanne

**ETAIT ABSENTE : Mme**

BIZZARI-GHERARDI Pascale.

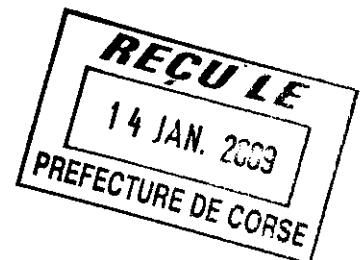
## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 08/095 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juin 2008 approuvant la réparation des tunnels ferroviaires de Vizzavona et de Torretta,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la modification du plan de financement initial de l'opération et son financement dans le cadre du Contrat de Projets



2007/2013 au titre de la sous-mesure «Chemins de fer» selon la répartition suivante :

- Etat : 50 % du montant HT, 2 760 000,00 €
- CTC : 50 % du montant HT, 2 760 000,00 €.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

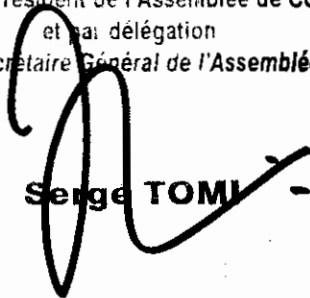
**ARTICLE 3 :**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

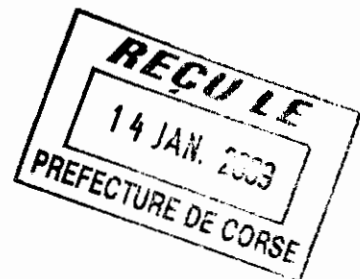
AJACCIO, le 18 décembre 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
Serge TOMI

  
Camille de ROCCA SERRA



**ANNEXE**

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'OPERATION DE REPARATION DES TUNNELS FERROVIAIRES DE VIZZAVONA ET DE TORRETTA**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet de réparation de deux tunnels ferroviaires de Torretta et de Vizzavona situés sur la ligne centrale Ajaccio/Bastia.

Cette opération a été initialement approuvée par délibération n° 08/095 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juin 2008 pour un montant TTC de 6 000 576 €, soit 5 520 000 € HT, avec un plan de financement au titre de la 2<sup>ème</sup> convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissements réparti de la manière suivante :

- Etat : 70 %
- Collectivité Territoriale de Corse : 30 %

L'optimisation de la programmation des opérations d'investissement au titre de la 2<sup>ème</sup> convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissements pour l'exercice 2008 nous a conduit à programmer, lors du COREPA du 20 novembre 2008, la seconde phase de renouvellement des voies d'un montant de 30 M€ sur la 2<sup>ème</sup> convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissements à un taux de 70 % en remplacement du financement initialement prévu au taux de 50 % au titre du Contrat de Projets 2007/2013.

La modification du plan de financement de l'opération de réparation des tunnels a pour objet d'engager une partie des financements rendus disponibles par le transfert de programmation de la seconde phase de renouvellement des voies.

En conséquence, les dispositions relatives au financement de l'opération présentée dans le rapport annexé à la délibération de l'Assemblée de Corse susvisée sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

L'opération sera financée au titre de la mesure ferroviaire du contrat de projets 2007/2013 selon la répartition suivante :

• Etat	50 %, soit	2 760 000 €
• Collectivité Territoriale de Corse	50 %, soit	2 760 000 €
		<u>5 220 000 €</u>

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation du COREPA.

A l'issue de cette opération, l'état de la programmation des opérations ferroviaires s'établira de la manière suivante :

**2<sup>ème</sup> convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissements (90 M€) :**

- 3 <sup>ème</sup> tranche de renouvellement des 100 km de voies	8,464
- Base d'essai des autorails d'Ajaccio	2,050
- Réparation des tunnels de Ponte-Rotto et Omellina	5,550
- 1 <sup>ère</sup> tranche de remplacement de 5 ponts ferroviaires	0,500
- Installations de maintenance de Bastia	9,800
- Installations de maintenance de Casamozza	12,150
- Programme de confortement de falaises 2007/2010	2,600
- 2 <sup>ème</sup> tranche de 8 ponts ferroviaires	1,400
- 2 <sup>ème</sup> phase de renouvellement de 40 km de voies	<u>30,000</u>
	<b>72,514 M€ (80 %)</b>

**Contrat de Projets 2007/2013 (30 M€) :**

- Réparation des tunnels de Vizzavona et Toretta	<u>5,220</u>
	<b>5,220 M€ (17 %)</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.